Propositions pour l’analyse des conséquences sociales de la crise sanitaire

Jean-Luc Outin (Membre du comité scientifique – CNLE)

1.            **Crise sanitaire et ses conséquences éco et sociales : quels processus ?**

i.             Crise sanitaire, phénomène déclencheur : basculement dans la pauvreté de personnes non pauvres ?

Qui ? comment ?

ii.            Crise sanitaire, phénomène aggravant : passage précarité /pauvreté ; pauvreté/grande pauvreté. Comment ?

Inscription dans le temps long de l’évènement « covid » ; caractéristiques des situations antérieures (emploi, situations familiales, santé, logement, formation-scolarisation, disparition des ressources de « mendicité »)

iii.           Quelles combinaisons des différentes dimensions de la pauvreté engendrent "déclenchement" ou "aggravation" :

rapports au marché du travail (chômage partiel, fin de contrat, difficultés d’insertion, disparition des petits boulots, etc.) et à l’activité indépendante (fermeture administrative, baisse clientèle)

situation familiale (séparation, rupture de liens)

niveau de vie antérieur, niveau des dépenses contraintes (logement, etc.)

iii.           Conséquences à court terme de la crise sanitaire : perte d’emploi, baisse/disparition des revenus ; Interrogation sur l’effet amortisseur des mécanismes de protection sociale et des mesures d’urgence

iv.           Conséquences à moyen terme : sélection du marché du travail et chômage de longue durée, décrochage scolaire et sortie sans diplôme, soins différés et dégradation de l’état de santé, passage difficultés budgétaires à endettement chronique, etc.).

Risques d'irréversibilité ? qui ?

Importance d’approches longitudinales de différentes dimensions de la pauvreté.

**2.**            **Quelles dimensions de la pauvreté apparaissent plus nettement avec la crise sanitaire, au-delà de la baisse des revenus d'activité et de leur compensation partielle par les dispositifs publics?**

i.             Accès à l’alimentation : forte augmentation du recours à l’aide alimentaire pour les personnes qui ont perdu des « petits emplois/activités réduites » et n’ont plus ou moins accès à restauration collective : jeunes, étudiants, femmes seules avec enfants, retard ouverture de droits du fait changement de situation

ii              Logement  : FAP  souligne l' effet décalé = risque de surendettement et exposition à procédures d’expulsion, etc.) ; conditions de logement (surface par personne en période de confinement ; immobilité verticale (pb entretien dans les immeubles de grande hauteur ?)

iii.           Fracture numérique : accès aux réseaux, coût des équipements, maitrise usage dans contexte dématérialisation accélérée des démarches administratives

iv.           Isolement relationnel : baisse des contacts avec les proches du fait du confinement ; difficultés plus grande pour pouvoir compter sur aide environnement familial / immédiat, lui-même est en plus grandes difficultés

V.           Nouvelles populations touchées : étudiants isolés, autoentrepreneurs. Aggravation des situations : étrangers « sans droits », personnes sans domicile, personnes avec activités non déclarées, familles nombreuses

VI           Dimensions territoriales : quels territoires basculent ? quels territoires s'enfoncent du fait de la combinaison "masse population touchée" et "durée de la crise"?

**3.**            **Mesures et représentations**

Il s’agit de revenir sur les décalages que l’on peut observer entre la mesure des phénomènes et leur perception

i.             Indicateur de pauvreté monétaire : présente plusieurs caractéristiques

- concerne la population en logement ordinaire (donc n’appréhende pas la population la plus pauvre)

-connu avec 18 mois de décalage environ (cependant, l’indicateur avancé donne une indication fiable de la tendance, quelques mois plus tôt)

-indicateur relatif, donc sensible à la distribution des revenus. Risque que la crise éco et sociale induite par la crise sanitaire provoque une baisse du niveau de vie médian, donc du seuil de pauvreté…. Cela contribuerait à la baisse de la pauvreté monétaire mesurée (ou à une moindre augmentation). Utilisation complémentaire de l'indicateur de pauvreté monétaire ancrée dans le temps pour montrer concordance/divergence des évolutions

- possibilité d’utiliser différents seuils (60%, 50%, 40%) pour voir comment a évolué l’importance relative des différents groupes correspondants. Mais au seuil de 40%, les effectifs de l’échantillon sont faibles ce qui limite la caractérisation fine de la population.

- Ancienneté dans la pauvreté : le fait d’être en situation de pauvreté n’a pas les mêmes conséquences individuelles et collectives selon la durée (et la récurrence) de l’épisode de pauvreté. Observe-t-on une augmentation sensible de l’ancienneté ?

ii.            Indicateur de pauvreté en conditions de vie : donne une tendance structurelle ; Il s’agit d’un indicateur « composite » qui combine plusieurs dimensions susceptibles d’évoluer de façon divergente (intérêt de suivre certaines composantes de l’indicateur telles que les difficultés budgétaires, endettement, pour éviter que la tendance à l’amélioration générale des conditions de logement ne masque des difficultés accrues sur d’autres aspects des conditions de vie)

iii.           Recouvrement très partiel entre indicateur conditions de vie et indicateur monétaire : qu'en est-il pour les personnes les plus pauvres (le recouvrement est plus marqué pour ce groupe, s’accroît-t-il plus rapidement)

iv.           Données associatives sont intéressantes. Malgré leur caractère partiel, elles opèrent des focus sur des catégories particulières : nouveaux processus, nouvelles catégories, nouvelles populations ?

v.            Perceptions de la pauvreté (baromètre DREES) sont intéressantes mais sont souvent à inscrire dans la trajectoire sociale des individus : des « non pauvres » sur le plan monétaire peuvent se déclarer pauvres car ils expriment un sentiment de déclassement (faible diplôme, emplois peu reconnus, carrière salariale plate). À l’inverse des personnes pauvres sur le plan du niveau de vie peuvent ne pas s’identifier comme pauvres car veulent se démarquer d’une représentation très misérabiliste de la pauvreté (ceux qui n’ont pas de logement, ceux qui fréquentent les banques alimentaires, etc.). Comment la crise Covid change ces représentations : faute de solutions alternatives ; par banalisation de ces pratiques ?

**4 - Introduction de nouveaux concepts et notions pour l’analyse de la protection sociale à l’occasion de la crise sanitaire**

Par **Jean-Claude Barbier** - Université Paris 1/Panthéon Sorbonne CES CNRS et CNLE

Ce qu’il est convenu d’appeler la « crise sanitaire » est l’occasion, depuis plusieurs mois, de l’utilisation de nouveaux mots, de nouvelles expressions, et de la résurgence d’expressions ou de dénominations plus anciennes qui étaient disparues du vocabulaire du gouvernement. Ces nouvelles expressions se sont greffées sur d’autres, qui marquaient la nouvelle problématique résolument réformatrice de la présidence Macron. Cette transformation du vocabulaire et des expressions utilisées peut être considérée *comme une des conséquences sociales de la crise sanitaire* à part entière. En effet, la transformation du vocabulaire peut être le signe d’une transformation plus large des représentations dans la société, et le signe de transformations potentielles des politiques publiques. Les traces de ces nouveautés se trouvent dans les discours véhiculés par la presse, dans les prises de position des dirigeants politiques et des hommes et femmes politiques et dans leurs discours, dans le vocabulaire politique en général, y compris dans l’argumentation juridique des lois. Elles se repèrent aussi dans les enquêtes et les sondages, plus ou moins directement, que ceux-ci soient réguliers et stables dans leur questionnement (Baromètre DREES) ou réalisés en fonction de l’évolution politique et des débats politiques.

Certaines de ces expressions peuvent être, à ce stade, identifiées et illustrées par des emplois repérés à titre d’exemple: nous prenons ici cinq exemples.

**-filet(s) de sécurité**

-Voir par exemple, le programme économique et social de la campagne du candidat Macron : « En revanche, je veux un vrai dispositif de droits et de devoirs. Mon nouveau système crée un filet de sécurité pour tout le monde, mais avec de vraies exigences. Quand vous perdez votre emploi, vous êtes indemnisé, un bilan de compétences est fait et les prestations seront strictement conditionnées à vos efforts de recherche, avec un contrôle drastique. Nous sortons réellement d’un système assurantiel où chacun se dit : « J’ai cotisé, j’ai droit à être indemnisé ». ( E. Macron, interview 2017, 23.2, *Les échos*[[1]](#footnote-1) sur son programme économique.)

-voir par exemple ; une déclaration de F. Lazaar présidente du CNLE : @FionaLazaar

17 oct.2020 , Aujourd’hui c’est la #JournéeMondialeDuRefusDeLaMisère. A cette occasion, je veux redire la nécessité d’accélérer le développement de filets de sécurité pour que chacun puisse vivre dignement dans notre pays

-**précarité.** Le terme est repris très souvent, sans être défini, et adapté sans précision.

Les travaux sociologiques ont abondamment montré que la » précarité » tout court est une expression très polysémique, comme l’ont aussi montré les travaux du CNLE depuis plusieurs années

Dans la note du GT sur les effets de la pandémie, pour le comité scientifique, ainsi l’expression est adaptée : il est question notamment : de « stratification de la pauvreté jusque dans ses marges de précarité et de vulnérabilité. » (p.2) ; de « divers degrés de précarité » (p.8) ; de « différentes strates de la pauvreté et de l’exclusion sociale y compris dans son halo de précarité » (id) ; des populations accueillies par le secours catholique, « en précarité au regard du travail » (p.9)

-**État-providence**

L’expression est traditionnelle mais peu employée ; il lui est préféré « sécurité sociale » et souvent « protection sociale ». Le président de la République, lors de ses divers discours a réutilisé plusieurs fois le terme à propos de la capacité de la France à résister dans la « guerre » à la Covid.

Discours du 12.3.2020 « « Ce que révèle d’ores et déjà cette pandémie, c’est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, (pour) notre État-providence ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe (…). Il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. »

-**aide sociale** (singulier et pluriel surtout : « **aides sociales** »)

Alors que l’expression juridique traditionnelle est celle d’aide sociale (code de la famille et de l’aide sociale) se répand l’expression « aides sociales »

En 2019, pendant les débats sur les réformes, plusieurs ministres (B Lemaire ; A. Buzyn, etc..) ont parlé des « aides sociales[[2]](#footnote-2) » (au pluriel) en général, en mettant sous cette expression des allocations et prestations qui ne relèvent pas de l’aide sociale : ainsi, les allocations familiales, les allocations logement, la prime d’activité, etc.. Cet usage est-il un signe avant-coureur de changement de la conception de la sécurité sociale et de ses branches, de son architecture ?

Autre exemple : document interne UNIOPSS au moment de la concertation sur le RUA : « Pour rendre les aides sociales plus efficaces, il faudrait donc augmenter le RSA, lutter contre son non recours, et augmenter l’APL, pas fusionner RUA et APL. »

-**adjectif « essentiel » accolé à divers termes : « biens essentiels », « besoins essentiels** », etc…

Comme l’a noté fort justement un sociologue dans une tribune du Monde[[3]](#footnote-3), le mot « essentiel » est utilisé à tout bout de champ. Il porte une signification pas toujours explicite d’exclusions diverses : seules certaines consommations seraient légitimes pour les personnes pauvres, car elles seraient « essentielles » ; seuls certains biens devraient être protégés pour un usage universel, mais surtout pas des biens présumés « non essentiels », etc…

L’usage qui se répand est un signe potentiellement dangereux pour la cohésion sociale. Il n’entre pas en effet, dans les situations d’urgence ou de moindre urgence, dans les compétences des autorités publiques de définir ce qui est « essentiel » (ainsi les controverses sur divers commerces lors des confinements).

1. <https://www.lesechos.fr/2017/02/emmanuel-macron-mon-projet-economique-162877> [↑](#footnote-ref-1)
2. L’expression fait aussi écho à une autre « « un pognon de dingue ». [↑](#footnote-ref-2)
3. 25.11.2020, F. de Singly « les gens ordinaires veulent que leur vie ait un sens ». [↑](#footnote-ref-3)